

REGLEMENT COURSE ET MARCHE L'OLORONAISE

Article 1 : Organisation

L'Oloronaise est une activité sportive féminine (course chronométrée et une marche) organisée par le **LIONS CLUB D'OLORON SAINTE MARIE**. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication, par mail à l'adresse **lionscluboloron64@gmail.com**

Article 2 : Date, horaires et circuits

L'OLORONAISE aura lieu le Dimanche 29 juin 2025 à OLORON SAINTE MARIE. Elle est composée d'une course et d'une marche .

- **Une course de 6 km sur route. Circuit facile.**
- **Une marche loisir de 6 km sur route. Circuit facile.**
- **Une Course « Foulées Mano à Mano » course de 6 km ouverte à des binômes (1 homme et 1 femme), avec classement par ordre d'arrivée, uniquement si le binôme (femme+homme) franchit la ligne d'arrivée ensemble main dans la main. Circuit facile**

Le retrait des dossards se fera le samedi 28 juin de 10h à 12h et le dimanche matin de 8h30 à 9h45 au stade devant le club house du FCO Rugby d'Oloron sainte Marie. Le départ sera donné en face des tribunes honneur de rugby. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

L'Oloronaise course et marche est accessible aux coureurs de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans)

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée à joindre au formulaire d'inscription.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou

de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription sur <https://pyreneeschrono.fr>

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Prix

- Course 6 km : 10 euros
- Course 6 Km : foulées Mano à Mano (1homme+1 femme) 20 euros
- Marche 6 Km : 10 euros

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Conditions de Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Allianz n°48 782 042 pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Articles 7 : Chronométrage

La société PYRENEES CHRONO assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Données personnelles et RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles recueillies lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de l'évènement (inscriptions, chronométrage, communication).

L'organisateur s'engage à :

- Ne collecter que les données strictement nécessaires à l'évènement.
- Ne pas partager ces données avec des tiers non autorisés.
- Les conserver uniquement pour la durée nécessaire à l'organisation.

Chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en contactant l'organisateur à ***lionscluboloron64@gmail.com***.

Article 9 : Challenge

Challenge entreprises : ouvert à toutes les entreprises, collectivités et associations inscrivant au minimum 5 femmes. Challenge du nombre. Attention : clôture des inscriptions au challenge le Vendredi 27 juin 2025 à minuit.

Article 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'inscriptions, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

.....

Pour nous contacter : lionscluboloron64@gmail.com